



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 68928

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par l'association des professeurs d'histoire et de géographie de son département suite à la diminution des horaires d'histoire et de géographie en classes de première et terminale scientifiques. Convaincu avec ces enseignants de tout ce que l'histoire et la géographie peuvent apporter à la formation personnelle et civique des jeunes et respectueux du socle des savoirs constitutifs de la culture commune que l'école doit donner à tous les élèves, il lui demande le rétablissement des trois heures hebdomadaires d'histoire-géographie dans les classes de première et terminale scientifiques.

Texte de la réponse

La réforme des lycées, mise en place depuis la rentrée 1999 en classe de seconde, a eu pour principal objectif de rééquilibrer le dispositif des séries en marquant mieux leur spécificité par le renforcement des matières dominantes au sein de chacune d'entre elles. En série scientifique, cela se traduit par une plus grande priorité donnée aux matières scientifiques et notamment aux sciences expérimentales. On peut par ailleurs remarquer que la part des disciplines non scientifiques est loin d'être négligeable puisqu'elle représente environ de 40 % à 45 % de l'horaire global des élèves de cette série en classe de première et terminale. C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier la légère diminution des horaires d'histoire-géographie en série S. Cette mesure ne porte par ailleurs aucunement atteinte à la formation générale des élèves de cette série. Les programmes de cette discipline ont été recentrés sur l'essentiel et l'épreuve au baccalauréat donne lieu à des sujets spécifiques adaptés à l'enseignement et aux horaires dispensés dans cette série. De plus, l'introduction d'un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale obligatoire depuis la rentrée 2000 en classe de première et 2001 en classe terminale est de nature à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, élément constitutif d'une culture commune à tous les lycéens.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68928

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6411

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1672